

SCCUQ @

Septembre 2003 - numéro 25

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

25 ans

dans ce numéro

- MOT DE LA PRÉSIDENTE
Le petit Grand Journal :
Gilles Proulx affronte Roger Valois
(ou est-ce le contraire ?) Page 1
- ÉDITORIAL
Retour à l'antisyndicalisme
primaire Page 6
- Page de la convention Page 7
- Entrevue avec Gilbert St-Laurent,
président du Syndicat
des travailleurs de Cargill Page 9
- 37e Congrès de la CSQ Page 10
- La ZLÉA et le Québec Page 11
- Écho du Congrès de la FNEEQ Page 12
- Bourse Laurie Girouard Page 14
- 25 ans - Rappel historique Page 15
- SCCUQ intervention Page 17
- En bref ... Page 22
- Pour nous rejoindre Page 24

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le petit Grand Journal : Gilles Proulx affronte Roger Valois (ou est-ce le contraire ?)

18 juillet, heure du midi, premier vendredi des vacances de la construction. Il fait trop humide pour prendre l'air, alors je casse la croûte devant le téléviseur en regardant les nouvelles sur différents réseaux. Difficile de ne pas remarquer la panoplie d'inconnus qu'on découvre à chaque station. Ma foi, on a procédé au renouvellement quasi complet des salles de presse, jusqu'à ce que les têtes d'affiche reprennent du service. À Radio-Canada, il y a une belle brochette de « nouveaux » journalistes, reporters, lectrices, lecteurs de nouvelles. S'agit-il d'un acquis des précaires après la dure grève que l'on sait ?

Les manchettes terminées aux autres postes, je m'arrête par curiosité au « show de nouvelles » de Gilles Proulx à TQS, intriguée par les pancartes de grévistes meublant l'arrière-scène à l'extérieur des studios. Monsieur Proulx, lui, n'est pas en vacances, il nous entretient, avec son équipe, des « Cent-Jours » du règne de Charest. Tiens, voyons ce qu'ils en pensent me dis-je, et voyons également si les grévistes réussiront à émouvoir un tant soit peu le populaire et caustique animateur. L'émission est en cours et je capte la fin d'une entrevue avec le ministre Séguin, lequel, tellement ravi de son expérience, s'empresse de dire avec grande effusion, qu'il reviendra n'importe quand. Bon, ça promet ! Cela se poursuit avec un reportage dithyrambique sur les premières actions du gouvernement, reportage tout de même balancé : il semble que les Legault, Boisclair et surtout Landry — incisivement *mais* constructif — jouent bien le rôle de l'opposition. Bref, tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Enfin presque : Mme Marois est amère, aux dires du reporter qui l'a constaté lors d'une quelconque commission parlementaire.

Bienvenue à plus de 150 nouveaux chargés, chargées de cours

Suit l'avis d'un analyste politique — n'ayant pas d'attaches identifiées à une institution universitaire, populisme oblige — comme quoi la performance de Charest à la conférence des Premiers ministres de Charlottetown est l'événement marquant du début de mandat. Pourquoi ? Parce que le leadership du Québec dans la confrérie canadienne a été reconquis. L'élection des libéraux fait resurgir des velléités nationalistes « Canadian », relayées maintenant allègrement par les médias. On se souviendra que le lendemain de la victoire du PLQ, les journaux nous apprenaient que le ROC tout entier lâchait un grand Ouf ! Comprenez son soulagement au ROC, jusqu'au quotidien londonien *The Independent* — à gauche d'ordinaire — qui titre : « Quebec votes against separation ». Élections provinciales, référendums, *no matter*, c'est du pareil au même. Ainsi, après la tolérance factice empreinte de politesse de nos voisins, il faut désormais composer avec l'arrogance de celles et ceux dont l'option a provisoirement gagné et qui croient avoir raison. Cela explique que nos fédéralistes québécois s'affichent désormais en toute impunité, et parodent dans les médias vêtus de leur nouvelle légitimité : le Québec a parlé et le reste du Canada a entendu, cette fois...

Le reporter nous revient à l'écran et conclut que Jean Charest « est décisif ». De nouveau, pourquoi ? Cette fois puisqu'il met en action le plan de sa campagne dévoilé six mois avant les élections. C'est règle générale ce que fait n'importe quel nouveau chef de gouvernement, mais passons. Pour qui ne l'aurait pas encore compris, ce journaliste précise, qu'avec les libéraux au pouvoir le gouvernement est de droite, avec le PQ lui, plutôt de gauche. Et voilà pour la petite leçon de sciences politiques pour le peuple en vacances. Ah oui ! j'oubliais la question du jour : « êtes-vous satisfait du gouvernement Charest ». Avec le ton de l'émission jusque-là, le résultat final est prévisible : M. Charest, continuez votre beau programme. J'en ai assez et m'appête à éteindre la télé, lorsque Gilles Proulx nous invite à revenir après la pause, afin d'entendre Roger Valois, vice-président de la CSN, pas vraiment du même avis sur le bilan positif des cent premiers jours du gouvernement Charest. C'est normal nous dit-on, les syndicats préparent leurs pancartes pour l'automne ; bon enchaînement de l'animateur. Il fallait bien que Proulx tienne compte des pauvres bougres à pancartes qui continuent de s'agiter derrière lui depuis le début. D'ailleurs, ils y parviennent avec une efficacité croissante, au fur et à mesure que le show avance. C'est que les militants ne se sont pas mobilisés contre TQS,

c'est plutôt contre « Multi-Markes » qu'ils en ont, qui les ont mis « en lock out » et qui sont « commanditaires de TQS », dixit les pancartes. Bref, c'est du « déplacement » média qu'ils font sur le trottoir.

Pause commerciale. Avant que n'arrive le camarade Valois, je me questionne qu'il ait accepté l'invitation. En effet, plusieurs et des meilleurs y laissent leur chemise en tentant de camper « l'opinion contradictoire » pour le bénéfice des téléspectatrices et téléspectateurs, dans ce format pseudo-entrevue. En acceptant d'entrer dans cet arène, il faut donc être conscient qu'on risque fort de perdre la face et miner sa crédibilité, surtout aux mains du belliqueux Proulx, passé maître dans l'art de déstabiliser son interlocuteur. Comme dirait l'autre, ce ne sont pas des conditions gagnantes. Ne pas y aller par contre, c'est permettre à l'animateur de torpiller impunément notre cause, sans qu'on puisse tirer un boulet de réponse de temps en temps.

Pour celles et ceux qui croient qu'il faille y aller coûte que coûte, j'ai remarqué deux techniques efficaces avec Proulx, que j'accepte de partager avec vous de bon cœur, en attendant le retour de la pause. La première, c'est faire comme si on n'avait pas entendu la même question que celle qui est posée. À différentes reprises, j'ai vu se tirer d'affaire, de manière intelligente, des personnes qui utilisaient cette technique suite à des commentaires dérogatoires et insipides de l'animateur. Il suffit simplement d'avoir l'air de suivre ses propos et d'opiner de la tête à la question — Proulx préface toujours ces questions —, puis de dire tout à fait le contraire de ce dernier, en répondant à ce que l'on aurait voulu comme question avec calme et sourire. Technique littéralement désarmante ; Proulx est tellement sur le qui-vive, cherchant l'effet, toujours prêt à bondir, qu'il n'a pas le loisir d'analyser le contenu des interventions de ses invités-victimes. Il ne s'aperçoit donc pas, dans le feu de l'action, que la personne en face de lui, posée et amiable, amène efficacement l'entrevue sur son propre terrain. De toute façon, cela ne ferait pas bon genre de dire en reniflant à son invité : « écoutez là ! vous déformez mes propos, vous ne répondez pas à la question, vous ne respectez pas les règles du jeu ». Monsieur Proulx laisse ces prérogatives aux journalistes de métier, militantes, militants de la FPJQ ; lui, c'est un bagarreur. Deuxième technique, aussi efficace mais oh ! combien périlleuse : la contre-argumentation, la contre-attaque modulée selon les propres violence et intensité de l'animateur-intervieweur, devenu adversaire.

Retour de la pause : Valois a décidé d'utiliser les deux techniques ! J'ai compris entre-temps qu'il a sans doute accepté l'invitation de Proulx pour soutenir les travailleurs en lock out, aux pancartes désormais à peine visibles (quelqu'un à la régie se charge de les neutraliser). À la place s'impose un immense « Parti Libéral Québec », qui trône devant les vitres du studio. L'entretien débute. Il est spartiate, notre vice-président de la CSN, vif, stoïque et même lumineux par moments. Il répond à toutes les questions pièges, n'esquive rien, prend tous les coups dans la gueule, en laissant échapper quelques jurons ici et là, égal à lui-même. Je vous jure, je suis sur le bord de mon fauteuil : les échanges sont rapides, on se coupe à qui mieux mieux, les propos s'entrecroisent et s'entrechoquent, aucun des deux ne cède un pouce à l'autre. Tiens, Proulx a de la difficulté à contrôler l'échange ; il paraît même un peu décontenancé par la combativité et le sens de la répartition de son invité, ayant peine à réprimer un rire qui lui échappe de temps en temps quand Valois tombe dans le mille.

Mais j'oublie le débat lui-même. Sur la question de l'heure pour le dirigeant de la CSN, c'est-à-dire la syndicalisation des travailleurs autonomes, Proulx montre tout de suite sa mauvaise foi. « M. Valois, vous disiez que vous étiez offusqué, Québec ne veut pas qu'on syndique les travailleurs autonomes. Mais on a la fonction publique la plus lourde en Amérique du Nord ! » Quel est ici le rapport entre les travailleurs autonomes et la fonction publique ? Valois ne mord pas à l'hameçon et montre de son côté de quel bois il se chauffe : « un gouvernement qui est là depuis cent jours, puis il y a deux projets de loi *anti-syndical* sur la table, c'est assez phénoménal. Je pensais que mon grand-père avait réglé ça le droit de se syndiquer au Québec, il me semble que c'était acquis ça ».

Proulx revient à la charge, en laissant tomber la syndicalisation des travailleurs autonomes et renchérit avec les fonctionnaires, une de ces cibles préférées (Valois a marqué le point sur la syndicalisation). « Mais un moment donné y a une limite ; c'est nous les patrons Monsieur Valois, c'est vous-même, c'est le public, c'est lui, c'est ceux qui écoutent, c'est nous le patron des employés de la fonction publique, on as-tu le droit de dire que ça coûte trop cher la fonction publique ? » Valois enchaîne staccato avec ce qu'il veut passer comme message. « La fonction publique ne coûte pas trop chère, elle est mal utilisée peut-être. Le monde des hôpitaux, [Charest] était supposé de régler ça. Les files d'attente dans les hôpitaux, on n'entend plus parler de ça. Il y en a pareil de l'attente : ça fait cent

jours qu'il est là, il n'a rien réglé. Puis retourner l'argent aux individus pour repartir l'économie ça ne marche pas, ça n'a jamais marché ça, c'est pas vrai. » S'ensuit une série d'échanges — toujours rapides cela va de soi — ou les deux se renvoient la balle à qui mieux mieux.

PROULX : on l'a jamais essayé.

VALOIS : ça jamais marché.

PROULX : on l'a jamais essayé.

VALOIS : nous, on revendique l'argent qu'on produit pour la remettre dans l'économie.

PROULX : vous, vous voulez qu'on paie plus d'impôt.

VALOIS : non, non.

PROULX : oui à la CSN, je vous ai entendu dire ça, vous êtes favorables à ce qu'on paie plus d'impôt.

VALOIS : qu'on paie de l'impôt c'est correct ça.

PROULX : mais bon dieu on en paie déjà assez. Puis à part de ça y a 80 % des québécois qui gagnent moins que 30 000 piastres...

VALOIS : puis à part de ça, le monde de l'Ontario ils paient moins cher d'impôt, mais à la garderie ils paient ben plus cher que nous autres, nous autres c'est 5 \$ par jour, puis [Charest] veut démancher ça lui là.

PROULX : oui mais en Ontario sont 12 millions, puis ici, on est 7.

VALOIS : mais c'est pas la même industrie.

PROULX : mais monsieur.

VALOIS : j'écoutais le ministre Séguin tantôt parler de l'Ontario, il nous comparait à l'Ontario. On avait une shop d'automobiles ici, ils l'ont fermée. En Ontario c'est de l'automobile, c'est l'industrie lourde, c'est ça qui marche là-bas, ici on a de la petite industrie, puis en plus y veut empêcher...

PROULX : oui mais là.

VALOIS : ...les subventions des compagnies.

PROULX : oui, mais là vous faites le procès.

VALOIS : c'est pas parce qu'il y a une compagnie qui marche au Québec...

PROULX : oui mais y a des décisions fédérales là-dedans quand même là.

VALOIS : oui ben c'est ça là, il veut tout donner au fédéral, il est rendu là Charest, le capitaine Canada, le nouveau capitaine Canada c'est lui. Il est en train de provincialiser le Québec, comme jamais on a été provincialisé.

La fin de l'échange est particulièrement savoureux, où l'on continue de se couper, mais Proulx avec un poil sur la langue :

PROULX : alors nous n'étions pas provincialisé du tout avec le PQ qui ne se battait pas depuis 10 ans ?

VALOIS : il [Charest] est en train de tout démancher.

PROULX : non, non mais attendez un peu là, vous vantez beaucoup le PQ.

VALOIS : c'est pas parce que le PQ avait des défauts que...

PROULX : qu'est-ce que le PQ a fait pour déprinfait, déprin, déprinvvv, (pointant vers Valois pour de l'aide).

VALOIS bon prince : déprovincialiser ?

PROULX : déprovin, ouin.

VALOIS : ouin, c'est ça.

PROULX : ouin.

Rire penaud de Proulx ; le réalisateur coupe, au bénéfice de son animateur : plan serré sur Valois qui poursuit imperturbable. Il devient vite évident par la teneur des propos, que Proulx n'a pas invité Valois pour connaître son opinion sur la performance du nouveau gouvernement Charest, mais bien pour clouer le cercueil du gouvernement sortant et casser du sucre sur le dos des syndiqués de la province. Valois a du pain sur la planche ! Il doit dénoncer le gouvernement en place pour ses actions anti-syndicales, entreprises en début de mandat, sans toutefois défendre le précédent : ce n'est pas le rôle de la CSN, qui doit demeurer critique envers toute formation politique. Roger Valois donne donc un exemple de mauvaise gestion des retours du fédéral qui s'applique aux libéraux et aux péquistes, mais Proulx persiste dans le même sillon, essayant de forcer le vice-président de la CSN à défendre le PQ, ou à ne pas être capable de le défendre, justement. Valois choisit une autre voie. Après avoir dit qu'avant « on essayait de s'en sortir au moins », il répond à la question vociférée par Proulx : « qu'est-ce qu'il a fait pour affirmer le Québec, l'autre gouvernement ? », par ce constat non partisan : « il n'a pas fait assez, parce qu'ils ont eu trop peur d'aller plus loin. Ils ont eu trop peur d'aller loin. C'est ça le problème qu'on a au Québec, on a toujours peur. On a peur d'aller trop vite, on a peur d'aller trop loin. Il faut être capable d'aller plus vite, il faut être capable d'aller plus loin. »

Valois fait alors dévier Proulx du bilan du gouvernement en évoquant le conflit chez Labatt. Il explique que contrairement à ce qui est véhiculé partout,

ils ne se battent pas pour l'argent, mais pour changer un principe voulant que des temporaires gagnent huit et neuf piastres de moins de l'heure : « faut que ça arrête ces folies-là au Québec, nous autres on a pas peur. »

Proulx tente de contrecarrer et de ramener l'entrevue sur son terrain : « oui mais la capacité de payer qu'est-ce que vous en faites ? » Valois est abasourdi : « la capacité de payer de Labatt !!! » Proulx poursuit, mais moins assuré : « Oui (rire de Proulx et haussement d'épaules), oui. » Valois continue : « elle ne doit pas être en danger beaucoup (rire de Proulx) parce que la bière à ce que je sache elle se vend encore. Il y a même du monde qui vont la chercher en cachette ! » Proulx se reprend : « Oui mais un charroyeur de bière se doit-il de gagner le salaire d'un ingénieur ? » Valois est piqué au vif : « ben pas plus qu'un joueur de hockey qui pousse pas le puck intelligemment au forum, puis qui se pogne le cul au lieu de nous donner un bon show. Puis il y a personne qui critique ça. »

Gonflé à bloc, Valois décide de poursuivre cette fois-ci avec un exemple s'adressant à Proulx, c'est-à-dire les revenus générés par les cotes d'écoute. Les deux s'empoignent alors vivement, Valois ayant cru à tort que le salaire de Proulx augmentait en fonction des cotes d'écoute de son émission. Dans les faits, Proulx nous apprend qu'il négocie une fois l'an, et que ça ne bouge pas après cela, peu importe le nombre de téléspectateurs. Il s'empresse de souligner cependant, qu'il les a fait grimper de 80 000 à 220 000. Valois a maintenant une meilleure idée du nombre de personnes qu'il doit tenter de convaincre « à la maison », afin de faire basculer le vote du côté du non, pour la question du jour. Téméraire, il ne peut s'empêcher de faire remarquer à Proulx : « si vous négociez mal, c'est pas mon problème à moi ça ! ». Et Vlan ! Proulx est reparti sur ses grands chevaux : « Ça va bien négocier quand on fouille dans la poche du public ! ». Valois arrive tant bien que mal à placer un mot et à dire que le gouvernement et Labatt (à propos duquel Proulx ne veut pas lâcher prise) ont la capacité de payer, sans augmenter les impôts *ou* la bière...

Avec ce que je vous ai rapporté, vous avez une bonne idée de la teneur de « l'entrevue ». La suite des sujets abordés du côté de Proulx, sont une variante sur le même thème : la fonction publique « la plus grosse en Amérique du Nord » : seul caractère *distinct* de notre province comme une autre, ce que le gouvernement et la CSN *n'ont pas fait* pour protéger la langue de travail, les « baveux de cols bleus », le bilan du gouvernement

« souverainiste », « les ronds de cuir du gouvernement », les centrales syndicales qui contribuent à l'augmentation des impôts, les « BS » (sic) qui ne veulent pas travailler au salaire minimum, etc. Valois continue de répondre vaillamment aux questions et aux attaques, en essayant à chaque fois d'utiliser des exemples concrets et qui « parlent » aux téléspectatrices, téléspectateurs. Il rappelle que la CSN a fait reconnaître le français comme langue de travail dans l'hôtellerie. Il s'étonne qu'on attaque toujours la fonction publique quand le privé est mal géré. Il cite l'exemple de la Mine Noranda où il y a un cadre pour trois employés, malgré que ces derniers possèdent en moyenne de 20 à 30 années d'expérience et savent très bien quoi faire quand ils y entrent le matin. Il a même le temps d'expliquer le conflit des gars de Multi-Markes contre la sous-traitance. Proulx dit alors deux fois plutôt qu'une, que ceux-ci sont aux fenêtres (comme s'il les avait invités...). On voit en effet les pancartes de la CSN de nouveau, le panneau du PLQ ayant disparu du cadre...

L'animateur passe à deux appels de téléspectateurs : un homme insatisfait du gouvernement Charest et du retrait des subventions aux entreprises et une femme qui affirme qu'elle va lever son chapeau au gouvernement qui va prendre la responsabilité d'asseoir les syndicats. Elle invective Valois. Proulx en profite pour en remettre. Ça vire au burlesque et finalement on manque de temps. Le tout n'aura duré en tout et partout que douze minutes. C'est trop peu dans une émission de plus d'une heure, qui veut mesurer le degré de satisfaction de la population à l'égard du gouvernement.

À la fin de l'émission, de nouveau seul en studio, Proulx demande à sa collaboratrice, quel est le résultat du vote à la question du jour : êtes-vous satisfait du gouvernement Charest ? Surprise totale, le résultat est : 45 % oui, 55 % non. Valois l'a eu à l'arraché. C'est juste pour dire. Proulx le démagogue, en pleines vacances de la construction pensait faire un bon coup avec ses 100 premiers jours du règne de Charest : « ça annonce quoi le gouvernement du 21^e siècle, des coupures par-ci, des coupures par-là, qui font mal évidemment, mais apparemment pour dégager de l'argent afin que l'an prochain nous ayons moins d'impôt à payer ». C'était pas très risqué. Son émission enlignait cliché après cliché, que ce soit sur le travail des fonctionnaires, les syndicats, les impôts, etc. Il attire le vice-président de la CSN dans sa toile. Voulant sans doute démontrer à quel point il est objectif, en effet Proulx le démocrate, donne la chance « aux deux

côtés » de se défendre. Il reproduit les vieux schèmes où chacun joue son rôle : les syndicats, l'opposition, le gouvernement et l'animateur du peuple... Cette fois-ci, il a perdu au change. Est-il bon joueur pour autant ? Pas du tout. Proulx boucle le tout en disant que les 55 % insatisfaits, ont même pas voté pour le gouvernement en place. Allez savoir !

À moins qu'on me démontre que tous les syndiqués du Québec en congé ou en chômage ont pitonné comme moi durant l'heure du midi et sont restés branchés sur TQS parce que le vice-président de la CSN passait par là... et qu'ils ont paqueté le vote comme on dit, on m'empêchera pas de me réjouir de ce 55 %. Car malgré le venin de Gilles Proulx contre les syndicats, les téléspectatrices et téléspectateurs ne sont pas dupes. Elles, ils se sont prononcés majoritairement contre la performance du gouvernement Charest et par inférence contre la rhétorique anti-syndicale et rétrograde de l'animateur. C'est drôle, mais j'ai vécu ça comme une victoire morale, qui redonne espoir et prouve qu'il faut le faire le combat : émission par émission, sur toutes les tribunes, maintenant plus que jamais. Merci Roger ! Ce fut un petit moment de télévision, mais un grand moment de fierté syndicale.

SUZANNE WALSH
Présidente

N.D.L.R. : La video cassette de l'entrevue est disponible pour consultation aux locaux du Syndicat.



Nouvelle convention collective

Le texte de la nouvelle convention collective est disponible. Vous devriez recevoir un exemplaire dans vos casiers en début de session. Si un problème se pose, appelez une agente ou un agent des relations de travail (voir les coordonnées à la page 24).

Retour à l'antisyndicalisme primaire

Quels sont les droits des travailleuses et des travailleurs de se syndiquer au Québec ? Le droit de se syndiquer est-il reconnu ? Les récents événements nous laissent perplexes.

En 1975, le gouvernement libéral de Robert Bourassa faisait voter par l'Assemblée nationale la Charte des droits et libertés de la personne. La Charte est une loi fondamentale qui prévaut sur toute autre loi ou règlement relevant de la compétence législative du Québec. L'article 3 concerne les libertés fondamentales. Or, nous pouvons y lire que « Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association. »

D'autre part, le Code du travail du Québec reconnaît, à son article 3, que « Tout salarié a droit d'appartenir à une association de salariés de son choix et de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration ». Il semblerait que le droit de se syndiquer est un des acquis de la société québécoise.

Mais non. Le droit de se syndiquer n'est pas un droit reconnu. À preuve, une des premières mesures du gouvernement libéral nouvellement élu fut de refuser la syndicalisation des éducatrices en milieu familial et des familles d'accueil hébergeant des personnes âgées ou des déficients intellectuels. Avec les projets de loi no 7 et 8, le gouvernement entend restreindre considérablement le droit à la syndicalisation. Voyons ce que dit les notes explicatives du projet no 8 :

Ce projet de loi modifie la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance afin de préciser, de façon déclaratoire, le statut de la personne reconnue comme personne responsable d'un service de garde en milieu familial par un titulaire de permis de centre de la petite enfance et, de la même manière, prévoir que ni cette personne ni celle qui l'assiste ni une personne à son emploi ne sont des salariés du titulaire de permis de centre.

Avec une entourloupe légale, le gouvernement Charest vient de décréter que ces travailleuses ne sont pas des salariées. Il cherche ainsi à assimiler plus de 20 000 personnes, surtout des femmes, à des travailleuses autonomes, qui devront négocier leurs conditions de travail avec le gouvernement par l'intermédiaire d'une « association représentative ».

Les éducatrices de garderies en milieu familial sont des salariées, et non des travailleuses autonomes, indique un jugement de mai dernier, la juge Suzanne Handman du Tribunal du travail. Cette décision ne fait pas l'affaire du gouvernement, pas plus qu'elle ne faisait celle du précédent, qui porta la cause en appel.

Ce que le gouvernement cherche à faire est bien simple. Il tente d'empêcher des milliers de femmes de se syndiquer et ainsi sauver des millions de dollars. Faisant fi d'avis de tribunaux, le gouvernement sombre dans ce qu'on peut aisément appeler un « antisyndicalisme primaire ». Pour une question de gros sous, le gouvernement s'apprête à sabrer un droit pourtant légitime.

À chaque fois qu'un nouveau groupe de travailleuses, travailleurs tentent de se syndiquer, on ressort tout l'arsenal des procédures dilatoires. Parmi le lot, la non reconnaissance du caractère de salarié fait bonne figure. Les chargées, chargés de cours l'ont expérimentée. Le SCCUQ a réussi à se faire reconnaître malgré cet argument largement invoqué par la partie patronale. À l'Université de Montréal, les chargés de cours, qui tentaient une démarche pour se syndiquer, ont vu la Cour suprême du Canada refuser d'entendre la plainte de l'Université qui voulait empêcher leur syndicalisation.

Donc rien de nouveau sous le soleil. Mais on se serait attendu à mieux de ceux qui veulent repenser le Québec. Mais pouvait-on vraiment espérer mieux ? Et ce n'est probablement qu'un début...

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Page de la convention

Partira, partira pas !

Au moment de la conclusion de l'entente de principe le 23 mars dernier, le dernier point qui a nécessité un effort supplémentaire et final de négociation est le nouvel article 27 de notre convention collective. Une nouvelle fenêtre s'est ouverte avec la conclusion de la dernière négociation, car, désormais, un certain nombre de chargées, chargés de cours auront l'option de décider s'ils désirent prendre congé de leur emploi. En effet, l'Université s'est engagée à verser une prime de départ à la retraite pour toute personne qui répond à trois critères d'admissibilité :

- avoir été considéré en situation de simple emploi pour les fins d'attribution des charges de cours pendant une période d'au moins dix (10) ans durant les quinze (15) dernières années précédant sa retraite ;
- être âgé de 60 à 64 ans inclusivement ;
- avoir accumulé cent soixante (160) points ou plus.

Si vous croyez être admissible et désirez vous prévaloir de cette prime de départ à la retraite, vous devez prendre contact avec le Service des ressources humaines. Si vous avez des questions sur les critères et votre admissibilité, vous pouvez nous rejoindre au Comité des agentes, agents des relations de travail (CAART) (voir liste, p.24).

Il est important de faire les démarches au moment où vous avez droit de prendre cette prime de départ. L'Université pourrait refuser une personne qui a atteint l'âge de 65 ans, même si elle répond aux autres critères d'admissibilité, car cette prime de départ ne s'adresse qu'aux personnes âgées de 60 à 64 inclusivement. Les critères sont cumulatifs et il faut répondre aux trois critères d'admissibilité. Ainsi une personne de 64 ans en situation de simple emploi qui aurait accumulé 159,9 points ne serait pas admissible parce qu'elle n'a pas 160 points. Ceci est une interprétation très littérale du texte de la convention collective, mais cet exemple est donné pour vous montrer que chaque critère

d'admissibilité doit être rempli pour avoir accès à la prime de départ à la retraite.

Si vous êtes admissible, à une prime de départ, celle-ci sera calculée de la façon suivante : il s'agit d'un montant forfaitaire équivalent au nombre de charges annuel moyen dispensé au cours des cinq (5) meilleures années des dix (10) dernières années et ce, au taux salarial obtenu avant le départ à la retraite de la personne chargée de cours. Par exemple, si votre départ a lieu à la session d'automne 2003, et que vous êtes à l'échelon 13 (6 638,40 \$) et que le nombre moyen de charges de cours est de 5 charges de cours, vous aurez droit à la somme de 6 638,40 \$ multiplié par 5 soit 33 192 \$.

FIXATION DE LA PRIME DE DÉPART

Nombre moyen de charges de cours	X	Taux de l'échelon au moment de la retraite	➔	Prime de départ
----------------------------------	---	--	---	-----------------

À la suite de votre décision de vous prévaloir de la prime de départ à la retraite, il est toujours recommandé de faire procéder par le CAART à une vérification du calcul effectué par le Service des ressources humaines.

Un dernier mot, s'il s'agit de prendre sa retraite comme chargée, chargé de cours à l'UQAM. Si vous êtes chargée, chargé de cours dans une autre université ou si vous avez une autre activité professionnelle, vous pouvez toujours conserver, votre lien d'emploi avec cette université ou cette autre activité professionnelle. Si une disposition équivalente devenait inscrite dans d'autres conventions collectives de chargées, chargés de cours, il faudra regarder de près les textes négociés ailleurs. Ceci est une histoire à suivre.

JOCELYN CHAMARD
Vice-président à la convention collective

La campagne de financement de l'UQAM

Depuis le 9 septembre dernier, la campagne majeure de financement de l'UQAM est en branle. L'UQAM sollicite la contribution de tous les membres de la communauté pour divers projets. Avant tout, la campagne vise à réunir les fonds nécessaires dans le but d'offrir des bourses aux étudiantes, étudiants. C'est ce projet, que nous, les chargées, chargés de cours, privilégions. **Les étudiantes et étudiants ont besoin de cette aide. Nos étudiants ont besoin de nous. Vous êtes donc personnellement interpellés.**

Peu importe le montant, l'important est d'y participer. Nous sommes partie prenante du projet social de notre institution, et prenons à coeur la réussite de nos étudiantes, étudiants.

Toutes les alternatives et les modes de paiement pour votre contribution seront les bienvenus. La contribution de chacun, la plus petite soit-elle, est importante pour atteindre l'objectif financier de 20 000 \$ fixé pour les chargées et chargés de cours. Vous pourrez contribuer de différentes façons : par prélèvement sur les paies, par chèque, par carte de crédit et ceci peut être fait en plusieurs versements (durant la période sur laquelle s'échelonne la campagne, c'est-à-dire, cinq ans) ou par un versement unique. Vos contributions peuvent être de l'ordre de 20 \$ par année ou plus. Il est possible également, en raison de 1 \$ par paie (ce qui représente 7 \$ par session et 14 \$ par année) d'apporter votre contribution personnelle qui serait grandement appréciée.

Le succès de la campagne auprès de la communauté uqamienne est garant du succès de celle qui sera lancée dans le grand public en avril prochain. Il y a un temps pour chaque chose, aujourd'hui je vous demande d'aider à consolider cette appartenance à laquelle nous croyons. Il faut maintenant passer à l'action.

Les 17 et 18 septembre prochains, nous communiquerons avec vous par téléphone. Vous pouvez communiquer avec moi, si vous désirez faire votre don immédiatement, au poste 3050. Merci à l'avance.

MARIE BOUVIER

*Coprésidente de la campagne - chargés de cours
Campagne de financement de l'UQAM*

À toutes les déléguées et tous les délégués syndicaux

Depuis quelques semaines, la fébrilité s'est installée sur le campus. La rentrée universitaire est dans l'air. Toutes et tous s'affairent à préparer et à donner leurs cours. Nous devons aussi penser à la tenue de nos assemblées d'unité. Ces assemblées d'unité pourraient se tenir de la mi-octobre à la fin novembre.

Nos représentantes et représentants ont été élus jusqu'à la fin de la session d'automne mais il est déjà temps de voir à la relève pour l'année prochaine.

Pouvez-vous rejoindre les chargées, chargés de cours de votre unité, penser à une date de rencontre possible et nous téléphoner afin que nous puissions convoquer cette réunion?

Christiane Malet (poste 8272), Louise Samson (poste 2791) et Francine St-Hilaire (poste 5609) sont à votre disposition pour vous aider à finaliser l'ordre du jour et à convoquer la réunion de votre unité.

Avis spécial aux représentantes, représentants sur les Conseils académiques

Le Service des bibliothèques, avec le Vice-rectorat aux services académiques et au développement technologique entend mettre en application une nouvelle formule de répartition du budget d'acquisition de la documentation. Cette formule modifie de façon significative les habitudes en vigueur.

Les différents budgets auparavant distribués à chacun des départements seront regroupés par faculté en un seul budget. Une table de concertation par faculté devrait permettre aux représentantes, représentants départementaux et bibliothécaires de coordonner le travail.

Les chargées, chargés de cours doivent pouvoir intervenir dans cet important outil de travail que représentent les bibliothèques. Nous devons donc être vigilants et surveiller de près les développements dans ce dossier.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Entrevue avec Gilbert St-Laurent, président du Syndicat des travailleurs de Cargill



Depuis notre dernière parution, une convention collective a été signée chez Cargill à Baie Comeau. Elle met fin à un très long conflit de travail dont nous vous avons entretenu. Cette convention d'une durée de 5 ans maintient 34 emplois et offre une prime

de séparation pour six autres. Les employés qui détenaient un statut d'employé temporaire obtiendront un statut d'employé régulier en cours de convention. Les syndiqués obtiennent aussi des hausses salariales de 15,5 % d'ici trois ans, ainsi qu'une bonification des régimes de retraite et d'assurance collective.

Nous avons rencontré le président du syndicat Gilbert St-Laurent.

POURQUOI AVEZ-VOUS MENÉ CETTE BATAILLE POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS ?

Cette lutte était importante pour garder le syndicat dans la compagnie. Nous voulions aussi assurer un avenir favorable aux jeunes de la région. Nous souhaitons qu'ils restent dans notre région, qu'ils ne quittent pas pour les grands centres. De bonnes conditions de travail vont inciter les jeunes à s'installer dans la région. Nous voulions aussi que tous les travailleurs bénéficient de prestations de salaires raisonnables. Cela signifie empêcher la compagnie d'assigner ou congédier le monde à sa guise. Les jeunes étaient les premiers visés. Nous voulions en faire des syndiqués à part entière.

QUEL EST L'IMPACT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE DANS VOTRE LUTTE ?

Vous savez, notre lutte a duré trois ans. Comme tous les conflits de cette envergure, nos grévistes ont vécu des moments difficiles. Financièrement, ce ne fut pas facile. Tout au long du conflit, nous avons reçu d'innombrables appuis de syndiqués. Mais il vient un temps où les appuis moraux ne suffisent plus. Quand tu n'as plus d'argent pour vivre, les appuis deviennent insuffisants. C'est pourquoi les dons que nous avons reçus ont permis de fortifier l'Exécutif et ont eu un effet bénéfique sur le moral des troupes. La compagnie Cargill est une multinationale très riche. Voir que des milliers de travailleuses et travailleurs du Québec nous appuyaient dans notre bataille et nous donnaient de l'argent pour continuer a permis à toutes nos familles de passer à travers et finalement de faire plier Cargill. Les amis syndiqués du Québec se sont regroupés. On sentait qu'on n'était pas seulement 42 en grève, mais des milliers.

UNE LOI ANTI-SCABS DANS LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL, POURQUOI EST-CE NÉCESSAIRE ?

La démonstration n'est plus à faire. Regardez ce qui s'est passé dernièrement au Québec. Les longs conflits, Vidéotron chez nous et d'autres, le démontrent clairement. L'embauche de scabs brise l'équilibre dans les négociations. L'utilisation de scabs fait souffrir inutilement des milliers de travailleuses et de travailleurs et allonge les conflits. Il est temps que le gouvernement canadien mette ses culottes et vote une loi anti-scabs à l'image de celle en vigueur au Québec.

BERNARD DANSEREAU
vice-président à l'information

ENTREVUE RÉALISÉE JEUDI 29 MAI 2003

37^e Congrès de la CSQ

Le 37^e Congrès de la Centrale des Syndicats du Québec (CSQ) s'est tenu, à Québec, du 26 au 30 juin 2003. La thématique du Congrès était *Tout un monde de solidarités* et portait sur la problématique de la mondialisation. La CSQ voulait traduire autant sa vision du monde que la construction de solidarités.

Les délibérations du congrès furent intenses dont voici quelques faits saillants.

Annonce d'un automne chaud

Tant dans le rapport moral de la présidente sortante, Monique Richard, que dans la conférence de presse du nouveau président, Réjean Parent, la question d'un affrontement majeur avec le gouvernement libéral a été au centre de l'engagement de la centrale. Deux éléments majeurs préfigurent de cet affrontement, soit le projet de loi no 8 qui rejette toute reconnaissance syndicale des travailleuses dans un service de garde en milieu familial et le dossier de l'équité salariale qui tarde à se régler. La présidente et les présidents des autres centrales syndicales, présents lors de la première journée du congrès, se sont aussi exprimés dans le même sens.

Rejet d'un ordre professionnel des enseignants

De façon très majoritaire, le congrès a réitéré son opposition à la formation d'un ordre professionnel des enseignantes et enseignants et a invité tous ses organismes affiliés à combattre ce projet gouvernemental.

Des changements à la direction de la centrale

Ce congrès était marqué par le départ de trois des cinq membres du Conseil exécutif, soit la présidente Monique Richard ainsi que Jocelyne Wheelhouse et Daniel Lachance. Si on ajoute la retraite de la directrice générale, Claire Lalande, la CSQ se retrouve avec une direction renouvelée.

Réjean Parent fut élu président sans opposition tout comme Louise Chabot devenue première vice-présidente et Alain Pélissier, secrétaire-trésorier. Les membres ont élu Pierre Séguin et Jacinthe Côté,

respectivement à la deuxième et troisième vice-présidence.

Formation et organisation syndicale

Cette question a suscité un intense débat concernant une hausse possible des cotisations (0,51 % à 0,54 %). Les nombreuses interventions ont montré l'importance de la question.

Un malaise était palpable tout le long du congrès opposant deux conceptions du syndicalisme. Parmi les éléments de divergences, notons l'appui de la CSQ à la réforme scolaire, la priorité donnée aux solidarités internationales et la nécessité de revenir aux buts premiers du syndicalisme soit la défense des intérêts de la base.

Cinq jours de congrès dont la fébrilité laisse prévoir un automne chaud.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information



La ZLÉA et le Québec

Depuis plusieurs mois, les populations des Amériques sont invitées, par les organisations populaires et syndicales, à participer à une consultation populaire sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Au Québec, c'est le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) qui coordonne la consultation populaire tout en proposant des éléments pouvant constituer une voie alternative fondée notamment sur la démocratie, la solidarité et le respect des droits humains. Pour sa part, le gouvernement du Québec manifeste sa soumission au néo-libéralisme par le dépôt de deux projets de lois qui viennent dénier le droit à la syndication de travailleuses et de travailleurs déjà fragilisés. Devra-t-on, encore longtemps, considérer les gens et leur travail comme des ressources jetables pour la plus grande gloire des marchés.

Au Conseil confédéral de l'automne 2002, la CSN a fait de la lutte à la ZLÉA une question prioritaire et invité ses syndicats affiliés à participer à la consultation populaire. Pour sa part, le Conseil central du Montréal métropolitain a entrepris une campagne de sensibilisation afin de soutenir les actions des syndicats membres. C'est dans cette perspective que le Conseil syndical du SCCUQ a participé, en juin dernier, à un vote indicatif sur les deux questions soulevées dans le cadre de la consultation populaire. Nous vous les présentons ainsi que les résultats obtenus.

> QUESTION 1

Êtes-vous d'accord pour que le gouvernement canadien souscrive au projet de libre-échange des Amériques (ZLÉA) tel qu'il se négocie actuellement ?

Je suis d'accord 5,71 %

Je ne suis pas d'accord 94,29 %

> QUESTION 2

Êtes-vous d'accord pour exiger du gouvernement fédéral qu'il ne signe pas d'ententes commerciales dans les Amériques à moins qu'elles n'impliquent :

■ un processus de négociation et d'adoption transparent et démocratique ;

■ la préservation intégrale du pouvoir d'État de légiférer pour promouvoir le bien commun, l'intérêt public, la démocratie et le respect de l'environnement ;

■ la primauté des droits individuels et collectifs sur le commerce et le profit ;

■ l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je suis d'accord 94,5 %

Je ne suis pas d'accord 5,40 %

Pour l'heure, la mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques produit déjà des impacts sur le travail et la vie des gens. Des reculs, notamment en matière de droits fondamentaux, sont liés à la logique du tout au marché. Dans les Amériques, comme au Québec, le droit au travail et les droits des travailleuses et travailleurs sont actuellement soumis à des attaques massives de la part des gouvernements qui se plient aux seuls impératifs de l'économie marchande.

Ironiquement, alors que le SCCUQ participait à la consultation populaire, le gouvernement du Québec déposait deux projets de lois visant à retirer à diverses catégories de travailleuses et de travailleurs le droit à la syndicalisation. Le projet de loi no 7 « Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux » précise de manière déclaratoire :

« (...) qu'une ressource intermédiaire ou une ressource de type familiale est réputée ne pas être à l'emploi ni être une salariée de l'établissement public qui recourt à ses services et que toute entente conclue entre eux pour déterminer leurs règles de fonctionnement est réputée ne pas constituer un contrat de travail. ».

Pour sa part, le projet de loi no 8 « Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance » annonce de façon déclaratoire que :

« (...) le statut de la personne reconnue comme personne responsable d'un service de garde en milieu familial par un titulaire de permis de centre de la petite enfance et, de la même manière, prévoir que ni cette personne ni celle qui l'assiste ni une personne à son emploi ne sont des salariés du titulaire de permis de centre. ».

La voie du tout au marché, celle de l'économisme vulgaire, semble s'imposer dans les Amériques, il est désolant de constater que le gouvernement Charest, par sa soumission au néo-libéralisme, contribue à vider le politique de sa substance par sa négation du bien commun, lequel est non-réductible à des intérêts marchands. Sans doute qu'au Québec, l'action syndicale pourra réchauffer quelque peu le front froid des intérêts économiques qui s'abat déjà sur nous.

GUY DUFRESNE

Secrétaire général

Écho du Congrès de la FNEEQ

L'Éducation pour agir

Plus de 200 déléguées, délégués représentant quelque 70 syndicats de l'enseignement universitaire, collégial et privé se sont réunis à Rimouski du 26 au 31 mai dernier pour la tenue du 26^e congrès de la Fédération. De grands thèmes ont fait l'objet de débats et de propositions adoptées par les congressistes.

Le droit à l'éducation

Pour la FNEEQ, la finalité de l'éducation repose de façon indissociable sur l'épanouissement des personnes dans toutes leurs dimensions. Les déléguées, délégués ont réaffirmé leur opposition au désengagement de l'État dans le domaine des services publics en rappelant que l'éducation est un droit dont l'accès et la réalisation s'étendent tout au long de la vie dans un système public, laïc, gratuit et de qualité.

La vie syndicale

Le monde du travail est en profonde mutation. Le vieillissement de la main-d'œuvre et les départs à la retraite conduisent à nous demander comment se fera le transfert de l'expertise professionnelle et syndicale. Les déléguées, délégués ont donc adopté une longue proposition visant à enclencher une opération de débats sur la relève, la conciliation travail-famille, la vie personnelle, la militance et la formation syndicale. L'objectif consiste à identifier les pistes de solutions et d'actions afin de redynamiser la vie syndicale.

Le harcèlement psychologique et la violence au travail

Les déléguées, délégués ont adopté une proposition pour que la FNEEQ élabore une politique type de prévention de la violence et du harcèlement au travail et en favoriser l'inclusion dans les conventions collectives. Les objectifs d'une telle politique seraient :

- d'assurer un milieu de travail qui favorise l'intégrité physique et psychologique des personnes ainsi que la sauvegarde de leur dignité ;
- de contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu pour prévenir les situations de violence et de harcèlement au travail ;
- d'élaborer des mécanismes d'intervention pour prévenir et pour faire cesser les situations de violence et de harcèlement au travail ;
- d'établir des mécanismes d'aide et de soutien en matière de violence et de harcèlement au travail.

Par ailleurs, les organisations syndicales

doivent défendre et promouvoir l'exercice de l'autonomie professionnelle, tant individuelle que collective. Les déléguées, délégués ont donc réaffirmé que la liberté académique, inhérente à la profession enseignante, est le prolongement de la liberté d'expression au sein de l'institution. Ils ont mandaté la fédération pour procéder à une réflexion sur la



réalisation de la liberté académique selon les différents niveaux d'enseignement (collégial, universitaire et primaire-secondaire).

De plus, le congrès rejette toute forme d'encadrement corporatif telle la création d'un ordre professionnel ainsi que toute forme d'obligation de résultats, incompatible avec l'exercice de la profession.

L'action internationale dans les syndicats

La FNEEQ a depuis sa fondation des préoccupations d'action internationale. Elle invite ses syndicats membres et leurs comités exécutifs à prendre en charge les questions liées à l'action internationale, notamment par la désignation d'une personne responsable.

Un moment fort du congrès fut la présence de Refaat Sabbah directeur *du Teacher Creativity Center*, basé à Ramallah dans les Territoires occupés de Palestine. Cette ONG palestinienne, créée en 1995, travaille à la promotion de l'éducation comme vecteur de démocratie et de justice. Refaat Sabbah nous a expliqué le difficile contexte dans lequel les enseignantes et les enseignants palestiniens exercent leur profession, territoires bouclés, écoles fermées, qui rend souvent la fréquentation scolaire impossible.

Les instances de la Fédération sont des moments privilégiés de l'expression de notre solidarité ; où nous pouvons apporter notre appui à différentes causes et témoigner notre appui à des syndicats en conflit :

- le Syndicat des travailleuses et travailleurs de distribution Multi-Markets Laval ;
- le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Holiday Inn Centre-ville CSN ;
- le Syndicat des employés(e)s en communications de l'Abitibi-Témiscamingue, (à l'emploi de Radio Nord Communications) ;
- le Syndicat des employés de Cargill à Baie-Comeau ;
- et les publications populaires le *Mouton Noir* et *l'Autre Journal*.

Le Congrès procéda au lancement du nouveau sigle de la FNEEQ ainsi que l'épinglette le reproduisant. La délégation du SCCUQ à ce congrès était composée des personnes suivantes : Suzanne Walsh, Guy Dufresne, Marie Bouvier, Bernard Dansereau, Marcel Bernier, Louise Samson, Francine Saint-Hilaire, Yvette Podkhlebnik, Gordon Lefebvre, Lorraine Interlino, Langis Madgin, Hélène Belley et Ivan Constantineau. Deux déléguées ont été élus sur des comités : Christiane Malet au Comité action internationale et Liette Goyer au Comité femmes.

Comité exécutif pour le mandat 2003-2006

Président :	Pierre Patry
1 ^e vice-président :	François Cyr
2 ^e vice-présidente :	Caroline Senneville
Secrétaire-trésorier :	Ronald Cameron

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidente aux relations intersyndicales

Marie Blais demeure coordonnatrice du Regroupement

Les déléguées, délégués du Regroupement université de la FNEEQ ont réitéré leur confiance en Marie Blais en lui donnant un nouveau mandat de coordonnatrice pour les trois prochaines années. Marie Blais entreprend donc un second mandat de trois ans. Le vote de confiance fut pris à la dernière rencontre du regroupement le 28 août.

Récipiendaire de la Bourse Laurie Girouard

N.D.L.R. :

Le SCCUQ offre à chaque année à une étudiante, un étudiant du baccalauréat ayant fait preuve d'implication sociale et d'excellence académique une bourse de 2 500 \$.

Cette bourse porte le nom de Bourse Laurie Girouard, en hommage à cet ancien militant du syndicat décédé en 2001.

M. Pierre-Louis Fortin-Legrès s'est vu décerné la bourse Laurie Girouard pour l'année 2002-2003.

Montréal, le 5 août 2003

Aux membres du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQAM

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier grandement de l'appui que vous démontrez aux étudiants qui s'impliquent activement au sein de leur milieu, tant universitaire que social.

Je suis le récipiendaire de la Bourse Laurie-Girouard pour l'année 2002-2003. La bourse d'excellence que vous m'avez décernée m'a permis de consacrer une grande partie de mon temps et de mes énergies à la préparation d'un concours de plaidoiries en droit européen des droits de la personne, qui a eu lieu à Strasbourg, au mois d'avril 2003. L'équipe de l'UQAM, dont j'étais un des deux plaideurs, a remporté trois prix, soit le prix remis à l'équipe finaliste parmi les 58 équipes participantes (2^e place), celui de la meilleure équipe non-européenne et celui du meilleur mémoire en défense. Parmi les facteurs ayant permis de tels résultats, il faut certainement compter l'important appui financier qui m'a été accordé par votre organisation. Je vous en suis très reconnaissant.

Aujourd'hui inscrit à l'École du Barreau, soyez assurés que je continue à consacrer une grande partie de mon énergie militante à des causes sociales qui me tiennent à cœur, notamment en aidant les personnes qui se font inutilement arrêter lors de manifestations politiques dans les rues de Montréal, pour leur permettre de comprendre le système judiciaire, d'organiser la préparation de leur procès et ainsi présenter la meilleure défense possible.

En espérant que votre association syndicale continuera de reconnaître la valeur et l'importance de l'implication sociale des étudiants de l'UQAM, je tiens à vous exprimer à nouveau ma profonde gratitude.

Pierre-Louis Fortin-Legrès

Du nouveau au Comité exécutif du SCCUQ

Le vice-président à la convention collective, Jocelyn Chamard, a été retenu parmi les personnes candidates en vue du renouvellement de la banque des militantes, militants de la CSN. Cette formation, du 22 septembre au 12 décembre 2003, vise à permettre aux personnes retenues d'être recrutées pour des postes ouverts à la CSN. Jocelyn Chamard a demandé d'être libéré au Comité exécutif de ses activités comme vice-président pour la période de formation. Le Comité exécutif a acquiescé à cette demande et a effectué un réaménagement des tâches. Il prévoit, pour remplacer Jocelyn Chamard, que Lorraine Interlino, qui a occupé cette fonction pendant plusieurs années, assumera l'ensemble des fonctions de la vice-présidence à la convention collective. Pour les fonctions assumées par Lorraine Interlino, à la vice-présidence aux affaires intersyndicales, c'est Marie Bouvier et Bernard Dansereau qui devraient se partager les responsabilités des relations intersyndicales.

25 ans

RAPPEL HISTORIQUE

Le renouvellement de la convention collective est marqué, en 1987, par une grève de sept semaines. Les négociations sont orientées autour de deux axes majeurs : la reclassification salariale et l'obtention d'un véritable programme de perfectionnement. L'attitude intransigeante de l'administration universitaire force la grève. Une grève différente : la Grève des cœurs. Celle-ci durera du 23 mars au 11 mai.

Le gouvernement met fin à la grève en recourant à une loi spéciale, la loi 48. La Loi ordonne la reprise des cours à compter de 8 h le 11 mai. La loi reconduit les éléments de l'ancienne convention, fixe les taux de rémunération pour une charge de cours suivant les paramètres du secteur public, sans tenir compte du principe mis de l'avant par le Syndicat, soit « à travail de valeur égale, salaire égal ». De plus, le gouvernement libéral impose une augmentation salariale inférieure à celle présentée dans les dernières offres patronales. De fortes peines sont prévues pour quiconque, individus ou associations, défierait la loi ou tenterait d'obstruer le fonctionnement de l'Université. Le non respect de la loi entraînerait aussi pour les membres l'élimination du pointage accumulé modifiant ainsi la liste de pointage.

Robert Tremblay livrait dans le bulletin du SCCUQ, *Le Pouls*, une évaluation de l'impact de la loi 48 (*Le Pouls*, vol.1, no 1. Octobre 1987, 3-4).

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

APRÈS LA LOI

Lorsque la loi 48 fut adoptée, forçant ainsi le retour au travail des chargé-es de cours et la perpétuation de l'état d'injustice qu'ils et elles dénonçaient avec détermination depuis sept semaines d'une « autre grève », un profond sentiment d'indignation, de tristesse et de rage se répandit dans nos rangs.

La direction de l'UQAM, prétendant hypocritement subir les foudres du Ministère autant que nous (ce que plusieurs personnes, tant dans la haute direction que dans les départements croient encore), se couvrait plutôt de l'aile protectrice du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, en préparant depuis plusieurs semaines avec ce même Ministère le libellé d'une loi spéciale devant briser notre mouvement

de grève et nous imposant des conditions de travail et de rémunération que nous nous appliquions à combattre depuis plus d'un an ! Il y aurait beaucoup à dire de cette loi qui bafoue nos plus élémentaires droits syndicaux et met à mal la présomption d'innocence elle-même ; cette loi, nous la combattons devant les tribunaux par une requête en jugement déclaratoire afin que soit établie son inconstitutionnalité. Mais connaissant la lourdeur des procédures judiciaires, nous ne nous attendons pas à un déblocage rapide de ce côté.

Le plus odieux dans cette loi inique, c'est qu'elle nous impose un salaire moindre que les dernières offres patronales (il faut se souvenir que nous les avons rejetées unanimement). C'est ajouter l'insulte à l'injure

que de chercher à punir les chargés-es de cours pour avoir lutté afin d'obtenir un salaire approprié à leur niveau d'expertise et de compétence. Le chiffre inscrit à vos contrats d'automne est : 3 158,64 \$. La dernière offre patronale s'établissait pourtant à 3 300 \$ en 1987, 3 500 \$ en 1988 et 3 650 \$ au 1^{er} septembre 1988. Après la dernière concession syndicale, nous réclamions toujours 3 600 \$ pour 1987. Outre le fait que la direction de l'UQAM aurait été sûrement capable de combler l'écart, il n'en demeure pas moins **que l'argent mis sur la table aux dernières heures de la négociation existe toujours et qu'il nous est dû.** Il n'y a aucune honte, ni aucune objection de principe à le réclamer : c'est un acquis de notre lutte. D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls à penser que ce salaire devrait nous être accordé : c'est aussi l'avis du conciliateur spécial du ministère du Travail, monsieur Normand Gauthier.

Ce dernier faisait parvenir aux parties, durant l'été, une proposition de lettre d'entente qui, si elle était acceptée, aurait pour effet d'établir nos salaires et notre régime de perfectionnement au niveau de la dernière offre patronale, ceci en échange de la création d'un comité de liaison UQAM-SCCUQ chargé de discuter des préoccupations des chargés-es de cours concernant l'enseignement universitaire. Faisant preuve à nouveau de bonne foi, le Conseil syndical, convoqué en séance spéciale durant l'été, entérinait la signature de cette lettre. Depuis, rien ne va plus. La direction de l'UQAM, fidèle en cela à son attitude mesquine, nous fait savoir de manière officieuse et indirecte son refus d'entériner la proposition du conciliateur et exigerait de nous une concession sur la clause de réserve, afin de permettre l'utilisation de la réserve des charges de cours (de 8 %) pour les « étudiants-es » post-doctoraux **de l'UQAM et d'ailleurs.** Rappelons que par cette clause sont présentement soustraites 4 % des charges



de cours destinées aux chargés-es de cours et ce pour l'ensemble de l'Université, **mais cette proportion peut atteindre 50 % dans certains départements.** Ainsi l'acceptation de cette condition entraînerait à terme, sinon immédiatement, une explosion de

l'utilisation de la réserve et une pression importante pour augmenter la proportion globale de charges de cours soustraites à l'affichage. Dans certains départements cela pourrait signifier la disparition pure et simple des chargés-es de cours, puisqu'il n'y a aucune limite sessionnelle et départementale à l'utilisation de la réserve. Par le passé, certaines unités ont payé chèrement l'usage immodéré de cette clause par l'administration de l'UQAM.

Le Conseil syndical du 17 septembre a condamné l'attitude de l'UQAM dans cette affaire, prévoyant la mise en opération d'un plan graduel de mobilisation et d'information publique sur la question. Il est odieux de la part de l'administration de l'UQAM de prétendre ne pas vouloir ouvrir de négociations et de chercher en même temps à négocier pour nous arracher une importante concession alors que la loi 48 limite notre capacité de riposte pour plus d'un an encore. Réaffirmant son accord avec le rapport du conciliateur, le Conseil a été informé des démarches entreprises par le Comité exécutif pour réclamer et obtenir enfin une rencontre en face à face avec le recteur, afin d'entendre de sa part une réponse franche, claire et précise sur la question et afin de lui faire part de notre point de vue sur les exigences et l'attitude de la direction ainsi que sur l'avenir des relations de travail entre l'UQAM et ses chargés-es de cours, qui, soit dit en passant, ne semblent pas être sur la voie d'une quelconque normalisation. Pour une fois nous serons d'accord avec Jean-Guy Dubuc (éditorialiste à *La Presse*) : **rien n'est réglé à l'UQAM.**

ROBERT TREMBLAY
Président

SCCUQ intervention

Comité de mobilisation-intégration

Christiane Malet, Louise Samson, Francine St-Hilaire

ainsi que Marcel Bernier, vice-président aux affaires universitaires

Septembre 2003

Nous profitons de la rentrée pour vous informer des projets de mai dernier. Ce fut une belle réussite puisque 16 unités ont déposé leur plan annuel sans compter les différents projets ad hoc. En tout, 113 projets ont été acceptés.

Voici donc les réalisations qui nécessiteront au-delà de 9 000 heures de travail.

L'automne sera chaud...

École supérieure de mode

Une chargée de cours apporte une aide aux étudiantes, étudiants dans leur démarche de projet de fin d'études.

Faculté des arts

Un chargé de cours organise et réalise la visite de six institutions muséales au niveau national. Une chargée de cours participe aux réunions du Comité des études de la Faculté.

École des arts visuels et médiatiques

Plan annuel Les enseignantes, enseignants du programme se rencontrent afin de soutenir un mode de travail continu au niveau de trois comités visant l'encadrement des étudiantes, étudiants du premier cycle. Des chargées, chargés de cours s'impliquent autant dans l'organisation d'activités pédagogiques que dans la mise à jour et le classement du matériel pédagogique, la mise sur pied de conférences sur le processus créateur et l'élaboration d'une démarche chez l'artiste, l'organisation et la coordination des étapes nécessaires à la structuration de conférences, de séminaires, de rencontres. Un chargé de cours anime des ateliers d'écriture permettant de résoudre des problèmes rédactionnels liés à la production de mémoires ou de travaux écrits ; d'autres organisent des réunions de préparation pour le nouveau cours *Matérialité, temporalité et dimensions esthétiques des arts médiatiques* : harmonisation du contenu et des apprentissages. Enfin, on crée un atelier-séminaire sur la préparation et la présentation d'un portfolio en arts visuels et médiatiques : les étudiantes, étudiants au bac.

apprennent à rassembler les éléments d'un dossier d'artiste en lien avec un projet d'exposition ou une demande de subvention. Les chargés de cours de l'École participent également aux réunions de coordination de la section arts médiatiques, mettent en place un atelier sur la préparation de dossiers d'artistes pour les étudiants du 1^{er} cycle, commentent les travaux d'étudiants et s'impliquent dans les évaluations du cours AVM-1300.

Design

Plan annuel Les chargées, chargés de cours en design participent activement aux revues collectives en design de l'environnement, aux rencontres de coordination pédagogique de première, deuxième et troisième années du baccalauréat en environnement ; ils font également partie du jury de sélection 2004. Ils s'impliquent dans la rédaction d'un document d'accueil des chargés de cours, dans l'amélioration du matériel pédagogique pour un nouveau cours facultaire en grand groupe et le développement du contenu du cours DES 2540. Ils mettent sur pied la phase 2 d'une série de conférences-midi en Design et interdisciplinarité et implantent une matériauthèque sur les procédés innovateurs et les nouveaux matériaux.

Musique

Plan annuel Quelques chargées, chargés de cours font partie des jurys internes. D'autres participent aux différentes activités du Programme de musique et de la concentration musique populaire ainsi qu'au comité ad hoc de révision de la concentration musicothérapie.

SCCUQ intervention

Théâtre

Plan annuel L'implication des chargées, chargés de cours se fera au sein des comités de théorie, de jeu, de didactique, des stages, d'encadrement des étudiants en jeu, de production et en scénographie. Elles, ils prennent part aux auditions et à l'encadrement du travail vocal ainsi qu'au deuxième volet du stage de théâtre utile au Mali.

Danse

Plan annuel En danse, les chargées, chargés de cours participent au comité de formation corporelle (CFC) et à des jurys de maîtrise. Deux chargées de cours souhaitent initier des échanges fructueux avec le milieu professionnel et universitaire de la danse par le biais du projet *Sensibilisation aux exigences d'une carrière professionnelle*.

Faculté d'éducation

L'implication des chargées, chargés de cours se fera lors des projets suivants :

premier jeudi de mai avec concertation de l'équipe-programme pour implantation du bac. en adaptation scolaire et sociale, WebProf et son site portail éducatif adapté au nouveau programme ainsi que dans les différents comités facultaires soient les comités exécutif, de discipline, des études.

Sciences de l'éducation

Un chargé de cours réalise des expériences différentes, les expérimente et rédige des protocoles de laboratoires interactifs pour les étudiantes, étudiants. D'autres chargées, chargés de cours mettent à jour des activités afin de consolider le cours relié au domaine de l'univers social (réforme FM).

Kinanthropologie

Un chargé de cours fera le portrait critique de la situation actuelle des différentes interventions en kinésiologie auprès des aînés montréalais.

Sciences comptables

Un chargé de cours conçoit du matériel pédagogique pour le cours SCO 4524 sur l'acquisition de compétences en contrôle interne et un autre chargé de cours en fait de même pour le cours SCO 5322 portant sur la planification financière.

Sciences économiques

Deux chargés de cours assumeront la coordination des cours ÉCO 1300 et ÉCO 2400 durant l'année 2003-2004.

Études urbaines et touristiques

L'implication d'un chargé de cours se fera au niveau de l'ajustement de la propédeutique en maîtrise en gestion et planification du tourisme.

Stratégies des affaires

Un chargé de cours développe des outils pédagogiques en français, entre autres une étude de cas dans le domaine de la gestion stratégique en écotourisme.

Faculté des sciences humaines

Plan annuel Les chargées, chargés de cours seront actifs dans les différents comités de la faculté, en particulier dans les suivants : comité exécutif, comité des études, comité de la recherche et comités ad hoc du Conseil.

Psychologie

Plan annuel La coordination du GÉPI ainsi que le cercle d'animation psychodynamique seront assumés cette année encore par une chargée de cours. Un chargé de cours travaille à la création d'un programme de DESS en intervention auprès des enfants souffrant d'autisme.

Linguistique et didactique des langues

Plan annuel Une chargée de cours assume les différentes tâches liées à la coordination des cours de GFÉ (grammaire du français écrit) comme par les années passées. La majorité des chargées, chargés de cours du département participent à une journée d'étude sur la grammaire moderne et son enseignement. La conception et la préparation de matériel pédagogique sont confiées à une chargée de cours dans le cadre des cours LLM 1113 et LLM 2012. Mise sur pied par des chargées de cours de plusieurs journées d'information pour encadrer et recruter la clientèle étudiante pour les cours de grammaire ouverts à la communauté universitaire. Implication de deux chargées de cours dans l'élaboration d'un support pédagogique : cahier d'accompagnement - recueil de textes dans le cadre du

SCCUQ intervention

cours LIN 1580. Réunion d'échange et d'harmonisation entre chargées de cours et professeure impliquées dans le certificat en interprétation visuelle. Mise sur pied de trois rencontres pédagogiques et de coordination réunissant les enseignantes et enseignants dispensant les différents cours du GFÉ afin d'en assurer la cohérence. Plusieurs chargées, chargés de cours s'impliquent à l'intérieur d'un comité à l'élaboration de différents plans de cours-types touchant la formation pratique et les stages.

Sciences religieuses

Plan annuel Les chargées, chargés de cours s'impliquent dans la révision majeure de la programmation en sciences religieuses soit dans l'encadrement des étudiants de premier cycle et la coordination des stages du BES. Elles, ils soutiennent les activités de promotion et de recrutement pour les programmes de 1^{er} cycle : suivi des dossiers du comité de programme de premier cycle et coordination des activités de promotion. De plus, elles, ils participent à la révision des programmes de 2^e et 3^e cycles (phase 3) ainsi qu'à l'encadrement de lectures dirigées d'étudiantes, d'étudiants de 2^e cycle. Enfin, les chargées, chargés de cours participent activement au développement et à la vie départementale : réunions provinciales, conférences scientifiques et organisation de conférences- midi en plus d'assurer la cohésion des cours de service en sciences de l'éducation et la mise à jour du matériel pédagogique.

Sexologie

Une chargée de cours supervise le stage d'une étudiante en Australie.

Travail social

Plan annuel De concert avec les professeures, professeurs, les chargées, chargés de cours participent au comité de formation pratique ainsi qu'au comité d'agrément du programme de baccalauréat en travail social et organisent des rencontres d'accueil en début de session.

Faculté des lettres, langues et communications

Plan annuel Coordination du programme en Animation et recherche culturelles (ARC), encadrement du programme de monitorat, coordination de la supervision de stages en Communications (relations humaines).

Études littéraires

La participation d'une chargée de cours au comité d'évaluation du programme du baccalauréat en études littéraires permettra de prendre en considération le point de vue des chargées, chargés de cours.

École de langues

Plan annuel Des documents écrits sont produits sur CAN-8 par une chargée de cours ; ce matériel pédagogique multimédia en chinois permet de reconnaître les idéogrammes et de retenir leurs différentes prononciations. Tout le matériel pédagogique interactif en japonais est développé par une chargée de cours. Une chargée de cours conçoit des exercices qui assurent la compréhension des tons et de la phonétique, outil indispensable pour le vietnamien. Deux chargés de cours assument la tâche d'encadrer des moniteurs, l'une en français langue seconde, l'autre en espagnol.

Faculté des sciences

Plan annuel Les chargées, chargés de cours représentent leurs collègues aux comités et groupes de travail créés par le Conseil académique. Préparation et réalisation de matériel pédagogique multimédia adapté à l'enseignement aux grands groupes. Harmonisation du travail des chargées, chargés de cours superviseurs de stages au baccalauréat en enseignement secondaire (BES) en sciences.

Chimie

Plan annuel Un chargé de cours actualise et harmonise les contenus de cours expérimentaux dans le programme de biochimie afin de familiariser les étudiantes, étudiants avec les techniques qu'ils rencontreront sur le marché du travail. Le contenu du cours CHI 2100 et son laboratoire sont mis à jour pour répondre aux attentes de la nouvelle clientèle. Une chargée de cours réaménage et actualise les contenus de deux cours ainsi que leurs exercices d'application et les simulations. Elle participera également à des journées d'études, séminaires, congrès.

Informatique

Deux chargés de cours réalisent les deux parties d'un outil générique et évolutif d'aide à la correction automatique de programmes.

SCCUQ intervention

Sciences de la terre et de l'atmosphère

Plan annuel Réalisation d'une activité de synthèse dans le domaine de la géophysique. Encadrement des étudiantes, étudiants lors de la cartographie électrique dans la région de la Rivière Noire. Dès l'automne, un chargé de cours sera responsable de la mise en place d'une vitrine d'exposition d'échantillons géologiques de roches des différentes lithologies du Mont-Royal et des tâches connexes s'y rattachant. Le matériel multimédia pour le cours de géologie SCT 2291 est créé pour faciliter l'apprentissage des étudiantes et des étudiants. Des chargés de cours sont appelés à faire la lecture de thèses.

Institut des sciences de l'environnement

Plan annuel Les chargés de cours de l'Institut offrent un appui à l'encadrement des étudiantes, étudiants des cycles supérieurs, ils agissent parfois comme tuteurs de stages ou directeurs de projets de recherche. Un autre chargé de cours crée un coffre d'outils pour l'environnement urbain tandis que deux autres produisent une étude de cas pédagogique en CD rom pour l'analyse socio-politique des enjeux environnementaux. Également, les chargés de cours sont appelés à participer au Forum de l'Institut.

Sciences juridiques

Un chargé de cours s'affaire à mieux faire comprendre les violations des droits économiques et sociaux des Québécoises et Québécois sous l'éclairage du droit international des droits de la personne pour mieux orienter les pratiques et les revendications des groupes sociaux en fonction des obligations positives des États québécois et canadien.

Sous la supervision d'une chargée de cours, la Clinique juridique de l'UQAM produira des capsules et des fascicules d'information juridiques qui seront mis à la disposition d'intervenants sociaux.

CLI

Deux chargés de cours mettent sur pied des journées en formation technique et radiophonique à CHOQ-FM pour la communauté uqamienne. Une troisième chargée de cours s'occupera du volet relations publiques et communication en tant qu'expert conseil et de relais entre les différentes instances de l'UQAM et les médias extérieurs.

PROCHAIN DÉPÔT

Nous en profitons également pour vous rappeler que la date limite du prochain dépôt au niveau institutionnel est le 10 octobre prochain. Informez-vous auprès des membres de votre Comité de liaison local pour connaître la date limite à laquelle vous devrez leur faire parvenir vos projets et... en route vers de nouveaux sommets !



Photo : Pierre Interlino

L'HEURE EST VENUE

Nous vous rappelons que les réunions d'unités pourront se tenir entre la mi-octobre et la fin novembre.

Si vous avez besoin de renseignements, si vous voulez fixer le moment de votre réunion, téléphonez-nous, au Comité mobilisation-intégration, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Christiane Malet (#8272)
Louise Samson (#2891)
Francine St-Hilaire (#5609)

**PROGRAMME DE
PERFECTIONNEMENT LONG
Réceptiendaires pour l'année
2003-2004**

ANCRENAT, Anne-Marie

Département d'études littéraires
Faculté des lettres, langues et communications

BARABY, Anne-Marie

Département de linguistique et de didactique des langues
Faculté des sciences humaines

BRICAULT, Michel

École des arts visuels et médiatiques
Faculté des arts

GOUPIL, Alain

Département de mathématiques
Faculté des sciences

GUAY, Hervé

École supérieure de théâtre
Faculté des arts

MAZANI, Nacer

Département des communications
Faculté des lettres, langues
et communications

RÉGIMBALD, Manon

Département d'histoire de l'art
Faculté des arts

SEGEV, Émile

Département de management
et technologie
École des sciences de la gestion

TREMBLAY, Jean-François

Département des communications
Faculté des lettres, langues
et communications

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

suivie d'une

ACTIVITÉ D'ACCUEIL

Lundi 6 octobre

dans l'après-midi

Surveillez les babillards

Lisez vos courriels

MESSAGE DU CAART

Contactez le Comité des agentes et agents de relations de travail, si l'une ou l'autre des situations suivantes s'applique à votre cas.

■ S'il y a 120 étudiantes et étudiants ou plus dans votre groupe-cours, n'hésitez pas à nous appeler. Nous examinerons votre situation pour voir si elle correspond aux critères qui vous qualifient à recevoir la rémunération d'une deuxième charge.

■ Si vous supervisez le travail de plus d'un auxiliaire d'enseignement (U.P.E.) pour le même cours, vous avez droit à la somme de 175 \$ (5 x 35 \$ l'heure).

Marie-Claude Audet (poste 2789)

Yvette Podkhlebnik (poste 4886)

Gordon Lefebvre (poste 3536)

En bref...

Convention collective à l'Université Concordia

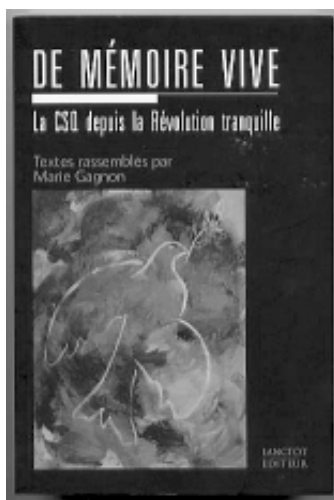
Le Syndicat des chargé-es de cours à l'éducation permanente de l'Université Concordia, affilié, comme nous, à la FNEEQ-CSN, a négocié sa troisième convention collective de travail, entérinée par les membres, en Assemblée générale, le 4 mai dernier.

Voici les points saillants de cette convention échue depuis 2001 :

- contrat de 6 ans se terminant en août 2007 ;
- augmentation salariale atteignant 23,5 %, à la fin de la convention ;
- extension de la période de couverture des assurances en cas de maladie et d'accident ;
- augmentation de certains avantages sociaux ;
- réduction de la taille des groupes-cours pour les ateliers et certains cours de langue.

La convention, signée officiellement le 2 juin, entre en application avec la session d'automne 2003.

De mémoire vive - La CSQ depuis la Révolution tranquille



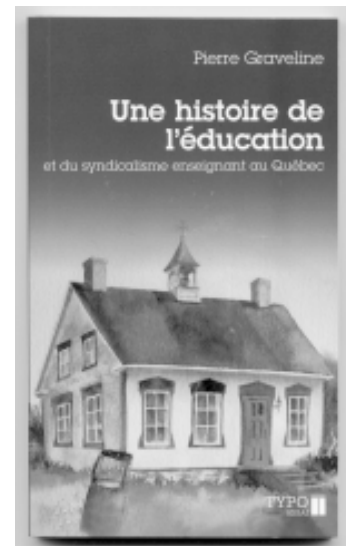
L'ouvrage, édité chez Lanctôt Éditeur, est une publication de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). C'est un recueil de textes écrits par les gens qui ont marqué l'histoire de la CSQ depuis les années 1960. Plusieurs anciens présidents y font des témoignages. Le livre présente, de plus, un

texte de M. Pierre Beaulne, conseiller et économiste de la Centrale, sur l'histoire des rondes de négociation dans les secteurs public et parapublic, et ce, depuis le Front commun de 1972.

Colligés par Marie Gagnon, une conseillère à la Centrale (à l'Équipe centrale d'éducation syndicale de Québec), ces textes permettent à toutes et à tous de mieux saisir certains aspects de l'histoire de cette centrale syndicale composée encore majoritairement d'enseignantes et d'enseignants.

Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec

Commandée par la CSQ à Pierre Graveline, ex-directeur des communications de la CEQ et actuel éditeur chez le groupe *Ville-Marie Littérature*, *Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec* relate l'histoire de l'éducation du Québec et raconte les grands moments de la Centrale, depuis la fondation du Syndicat des institutrices rurales par Laure Gaudreault, en 1936. Il est édité par Typo Éditeur.



À propos des réalités gaies et lesbiennes Guide d'intervention

À Rimouski, lors de son congrès, la FNEEQ procédait au lancement d'une brochure à l'intention des intervenantes et intervenants auprès des jeunes à la recherche de leur orientation sexuelle. Le guide devrait permettre de mieux comprendre les problématiques qui se vivent en milieu étudiant, particulièrement celles qui sont marquées par l'homophobie et toutes autres formes de discrimination.

La rédaction du guide a été assumée par Francis Lagacé et Laval Rioux, membres du Comité exécutif du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal et membres du SCCUQ depuis plusieurs années.

Site WEB sur l'histoire syndicale

Le site de Force ouvrière en France produit un dossier historique en ligne. Sous l'appellation *La Force de l'Histoire*, le site contient des rappels d'événements historiques de l'histoire du mouvement ouvrier français mais aussi international. Par exemple, un article traite de la naissance, en 1886, de l'*American Federation of Labor*.

Voici l'adresse électronique du site :

<http://www.force-ouvriere.fr/>



Le syndicalisme québécois

Le nombre de syndiquées et syndiqués au Québec est estimé à un million deux cent vingt-cinq mille. La Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), avec 42,5 % des syndiqués au Québec, représente la principale organisation syndicale.

Suivent la Confédération des syndicats nationaux (CSN) avec 20,8 % des syndiqués, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) avec 9,2 %, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) avec 3,9 % et quelques petites organisations syndicales avec 0,5 %.

Les syndicats indépendants représentent 23,1 % des effectifs syndicaux au Québec. Les plus importants d'entre eux sont la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) qui représente les fonctionnaires provinciaux, ainsi que le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).



Un automne chaud pour plusieurs syndicats de chargées, chargés de cours ?

Le renouvellement des conventions collectives des autres syndicats de chargées, chargés de cours semble se complexifier avec les volontés du gouvernement provincial de revoir le financement des universités. Plusieurs scénarios de diminutions du financement circulent dans les milieux universitaires.

Les syndicats de chargées, chargés de cours sont en demande sur plusieurs aspects des conventions qui ont des incidences monétaires, notamment le salaire et la retraite.

La situation est à suivre.

Ordre professionnel des enseignantes et enseignants

Le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministre de l'Éducation, Pierre Reid, semble beaucoup tenir à la création d'un ordre professionnel des enseignantes et enseignants au Québec. Les principales organisations syndicales dans l'enseignement, la FNEEQ et la CSQ ont catégoriquement rejeté une telle possibilité.

L'Office des professions avisait le gouvernement au début de 2003 qu'il n'y avait pas lieu de mettre sur pied un tel organisme. Il concluait que la profession est déjà suffisamment réglementée et le public protégé par la Loi de l'Instruction publique et que l'accès à la profession est très bien encadré.



L'Université de Montréal rejette la décision de la Commission des droits de la personne

Le 12 juin, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse recommandait à l'Université de Montréal (UdeM) de verser plus de 35 millions de dollars aux employées de soutien, victimes « *de discrimination fondée sur le sexe dans le système d'évaluation et la structure salariale* ». La décision affectait environ 1300 employées, principalement parmi les personnes travaillant dans les bureaux, laboratoires, cafétérias et services. Les sommes devaient se répartir ainsi : 15,6 millions pour la perte monétaire encourue subie depuis 1993 en raison de la méthode de calcul discriminatoire utilisée par l'UdeM, 1,5 million pour la perte monétaire encourue en raison de l'application d'un double système de rémunération malgré un travail équivalent, 6 millions aux secrétaires et, à titre de dommages moraux, 10 000 \$ à chacune des victimes.



Pierre Lucier : sous-ministre

Le gouvernement libéral a nommé Pierre Lucier sous-ministre en titre du ministère de l'Éducation. Pierre Lucier avait déjà occupé ce poste de 1993 à 1996 avant de diriger le réseau de l'Université du Québec à partir de 1996. Jacques Plamondon, auparavant vice-recteur de l'Université de Sherbrooke, le remplace de manière intérimaire à cet important poste.

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495


Télécopieur : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES :

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

Un numéro de boîte vocale doit être précédé de 987-3324 lorsque rejoint de l'extérieur

Comité exécutif	
Suzanne Walsh, présidente	6644#
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	2794#
Lorraine Interlino, vice-présidence aux relations intersyndicales	3180#
Marcel Bernier, vice-présidence aux affaires universitaires	6741#
Marie Bouvier, trésorerie	3050#
Guy Dufresne, secrétaire général	2793#
Bernard Dansereau, vice-présidence à l'information	2793#
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	2789#
Gordon Lefebvre	3536#
Yvette Podkhlebnik	4886#
Comité mobilisation-intégration	
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Francine St-Hilaire	5609#
Secrétariat	
Monique Bouchard	3495#
Diane Guilbault	3720#

 Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : sccuq@uqam.ca

GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Nom :

Prénom :

DÉPARTEMENT OU FACULTÉ

Adresse de courrier électronique :